L'ABEILLE.

[illegible]

CONDITIONS:

[illegible]

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA. [illegible]

CAUSES QU'ILS RECOMMANDENT. Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules de salsepareille pour le sang est médecin et chimiste, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats-Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, James, Horner, Coxe, &c.

[illegible]

PATRONAGES.

[illegible]

G. A. BOTTS.

[illegible]

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 19, rue St. Louis.

[illegible] DE RECOMPENSE. [illegible]

P. H. MONSSEAUX.

[illegible] DE RECOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Daquin frères, le 13 mai [illegible] FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds [illegible] ne parlant qu'anglais, les jambes [illegible] la droite plus que la gauche, la chevelure [illegible] un habit de drap noir [illegible] environ $200 presque tout en or.

DAQUIN FROT.

NOUVELLE MEDECINE. Pilules de Tomate, Mélangées. Par le Dr. G. R. Phelps, Entièrement Végétales.

MEDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, aussi qu'un substitut au calomel, dans les [illegible] et affections bilieuses.

[illegible]

A vendre chez Dufilho, pharmacien, rue Royale, encoignure St. Philippe, No. 179; chez A. A. Peychaud, marchand de drogues en gros et en détail, No. 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti; P. J. Bertin, marchand de drogues, No. 112 Vieille Levée; chez E. A. Follensbee, agent en général, No. 13, Place de la Bourse, près le Canal de la Poste.

AVIS aux Pharmaciens. 36 pots de pharmacie en porcelaine de 15 pouces avec cadre or et noir, et étiquettes, forme nouvelle. 11 Flacons bouchés, de 1 once à 2 onces avec [illegible] et lettres noires. [illegible] grands vases pour devanture, de 12 à 15 pouces, le tout de la fabrique de Pochet-Deroche, à vendre par H. GAILLARDET, 65, rue de Toulouse.

CONCOMBRES et onions marinés—25 boites et 50 barillets, à vendre par E. & J. ANDREWS, 39 Gravier.

TRAITES sur Kentucky, à vendre par G. BUCHANAN & Co, 69, Camp.

ETATS UNIS D'AMERIQUE—Etat de la Louisiane—Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans—Ce quatorzième jour du mois de juin de l'an mil huit cent trente neuf et le soixante troisième de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

Par devant Horatio Davis, notaire public, dûment [illegible] et assermenté dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il a été convenu de [illegible] société limitée, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de cet Etat, passé le 13 mars 1837, intitulé "Un Acte pour autoriser les sociétés limitées et anonymes et pour le gouvernement d'icelles." La société limitée est formée, laquelle [illegible] dans la forme suivante:

1o. Le nom et le titre de la dite Société sera: L'Association du Bateau à Vapeur Brillant de la Nouvelle-Orléans.

2o. Cette association est formée dans le but de faire naviguer le bateau à vapeur nommé le Brillant, de la Nouvelle-Orléans, comme bateau de passagers et de fret sur les rivières de la Louisiane, ou toutes autres rivières des Etats-Unis ou sur les côtes des Etats-Unis.

3o. Le montant du capital de cette Association est de trente deux mille piastres, divisé en quarante actions de huit cent piastres chaque. La totalité du dit capital a été payée en comptant par les membres de la dite Association ci-après nommées, le dit montant étant le même que le prix primitif du susdit bateau Brillant et les dépenses pour réparations et améliorations faites au susdit bateau.

4o. Les noms des associés et le montant qu'ils ont respectivement porté dans cette société limitée est comme suit:

1. Duncan F. Hennen, de la paroisse de l'Ascension, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	$2,400
2. Henry McCall de la susdite paroisse, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
3. John Slidell, de la Nouvelle Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
4. Christopher Adams, fils, de la Nouvelle-Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
5. William Hamilton Avery, de la Nouvelle Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
6. John S. Preston, de la paroisse de l'Ascension, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
7. John Stephen David, de la paroisse St. James, pour deux actions, mille six cent piastres	1,600
8. John S. Armand, de la susdite paroisse, pour deux actions, mille six cent piastres	1,600
9. Paul Hébert, de la paroisse d'Iberville, pour une action, huit cent piastres.	800
10. Aaron Hart, de Pittsburg, pour dix sept actions, treize mille six cent piastres	13,600
	$32,000

5o. Cette société commencera le jour de la date des présentes et ses opérations se termineront et ses affaires et ses comptes seront balancés et clos, à l'expiration des douze mois qui suivront la date du présent acte.

6o. A une réunion de cinq membres de l'Association, convoquée d'après une annonce publiée pendant deux jours dans une des gazettes de cette ville, il sera nommé trois Directeurs, pris parmi les actionnaires, lesquels Directeurs composeront le bureau d'administration. De la même manière il sera choisi un agent pour la dite société.

7o. Le bureau des Directeurs de la dite Association aura plein pouvoir et autorité de faire et établir des règles ou règlemens qui ne seront pas contraires au présent acte ou à la loi precitée en vertu de laquelle cette société est établie. Ils auront le droit spécial de régler la manière de faire naviguer le susdit bateau, désigner le cours de ses voyages, le temps de son départ et de son retour, d'établir les prix, &c.

Le dit bureau aura aussi le droit d'examiner les comptes du susdit bateau, soit par lui même, soit par son agent, et généralement de surveiller, contrôler et diriger l'emploi et l'administration de ses fonds, et à cet but il sera autorisé à donner les instructions qu'il jugera convenables, à l'agent, aux officiers et autres employés du susdit bateau.

Les directeurs seront pareillement autorisés à remplir les vacances (pour le temps non-expiré) qui pourront survenir dans leur nombre, soit par mort, démission ou autrement. L'agent du dit bateau résidera à la Nouvelle-Orléans et suivant les règlemens du susdit bureau, collectera les dettes dues à la société, et poursuivra celles en litige au nom de la dite société; et pareillement réglera les dettes et les fonds pour toutes dépenses nécessaires pour faire face à toutes réclamations justes; et en conformité aux dits règlemens, seront tenus des livres justes et exacts des comptes, opérations et transactions de la dite Association, dans l'office qui sera choisi dans cette ville par le dit bureau.

9o. A l'époque déterminée par le présent acte pour la durée de cette société, ses affaires seront réglées, liquidées et balancées par le bureau des directeurs de la dite société dernièrement élu ou par le membre ou les membres survivants du dit bureau.

10. Les personnes à qui sera confiée la susdite liquidation feront un état complet des dettes et des crédits de la société, et seront tenus de régler et de payer bien et fidèlement toutes les justes dettes de la dite association, lesquelles dettes seront payées des fonds de la dite société, se composant du dit bateau, ses gains et bénéfices et quand les dites dettes auront été payées, les répartiront d'une manière juste et équitable entre les actionnaires ou leurs représentans légaux, au prorata de leurs actions respectives, la balance des fonds appartenant à la dite association; et afin d'effectuer la dite liquidation, les personnes qui seront chargées de la dite liquidation auront plein pouvoir de vendre le susdit bateau à vapeur, ses agrès et apparaux à l'encan, après en avoir donné avis préalable pendant une semaine, de la manière usitée, à tels crédits et à telles conditions qu'il leur paraîtront convenables, et auront aussi plein pouvoir de faire escompter sans recours tous notes, obligations et crédits quelconques appartenant à la société, [illegible] provenant de la vente du dit bateau de ses [illegible] ou autrement, pourvu que le dit escompte ne soit pas fait à un taux au dessus de dix pour cent par an, et même de vendre sans recours et à l'encan, après les avis d'usage tous débets, réclamations et crédits appartenant à la dite société aux termes qu'ils jugeront convenables.

12. Cet acte de société est expressément basé sur le susdit acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13 mars 1837, et les sociétaires ci-dessus nommés de cette société limitée déclarent, par les présentes, qu'il est de leur intention [en faisant cette société] de se prévaloir de tous les privilèges et immunités voulus dans le dit acte de la législature, et particulièrement du privilège d'exemption de toute responsabilité pour les dettes et obligations de la dite société au-delà du montant de la valeur [au pair] des actions possédées par chacun d'eux, comme il est prévu dans la huitième section du dit acte, et tous privilèges accordés ou responsabilités imposées par le dit acte devront être considérés comme incorporés dans les présentes.

13. La dite société élit par les présentes la ville de la Nouvelle-Orléans pour son domicile et déclare que le capitaine ou commis du dit bateau, pendant qu'ils seront employés tels, ou l'un des deux, seront les agents de la dite association, en ce qui concerne la signature des connaissemens et obligeront la dite société pour les marchandises reçues à bord du dit bateau.

14. Les actionnaires de la dite société auront le droit de voter par représentation dans toutes les élections pour directeurs et de se faire représenter par procuration dans toutes les réunions dûment convoquées.

Fait et passé en l'étude, à la Nouvelle-Orléans les jour, mois et an que dessus en présence de Barthélemi Valls et Théodore Flavien Thienemann, témoins domiciliés en cette ville qui ont signé avec les parties et moi le notaire.

Original signé—John Slidell—Wm. H. Avery—Henry McCall—John S. David—C. Adams Jr.—J. S. Armand.

Aaron Hart, de la ville de Pitsburg, comté de Alleghany, état de Pensylvanie, est dans les présentes représenté par son fils Jesse Hart de la Nouvelle-Orléans, d'après la procuration ci-annexée—AARON HART pour JESSE HART.

Duncan F. Hennen ayant quitté la ville avant de signer, est dans les présentes représenté par Hennen [illegible] par lettre ci-annexée. DUNCAN F. HENNEN pour MINOR HENNEN.

Paul Hébert ayant quitté la ville avant de signer, est représenté dans les présentes par Bernard Laudumier par lettre ci-annexée. Bd. LAUDUMIER pour PAUL HEBERT.

JOHN S. PRESTON, pour ISAAC J. PRESTON, son chargé de faire. B. VALLS—THEOD. F. THIENEMANN—HORATIO DAVIS, Not. Pub.

Pour copie conforme. Nouvelle-Orléans, 20 juin 1839. (Signé) HORATIO DAVIS, Not. Pub.

17a—2jt—1m.

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, No. 50, rue du Camp.—Nouvelle-Orléans. J. J. ANDREWS, Z. ANDREWS, E. L. ANDREWS. 16 juillet

MAIS—1200 boisseaux maïs en bonne condition en débarquement du steamer Meteor, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 13 at

COLLEGE DE VERSAILLES

SENTANT la nécessité de faire participer un plus grand nombre d'enfants au bienfait de l'éducation, le collège de Versailles a fixé le prix de la pension à $300 pour un enfant, et à $250 pour deux ou plus. Voir le prospectus que l'on trouve chez Mr. A. Morel, libraire, rue Royale. 8jt

AVIS.—Les propriétaires de la ville Lafayette, sont requis de donner une description de leurs propriétés aux soussignés assesseurs des taxes pour 1839, ou à la chambre du conseil de la ville Lafayette; en quoi faisant, ils s'épargneront beaucoup de difficultés.

HARVEY NORTON, G. W. TUMSTALL, W. R. B. WILLS. } Assesseurs. 20 août—3 1ps

A VENDRE.

LA BRIQUETERIE qui avait été vendue à Mr. Araujo, et dont la vente n'a pu s'effectuer par cause de la mort de l'acquéreur.

Cette briqueterie est située à la pointe en face de Carrollton, et se compose de deux arpens de face au fleuve, sur 80 de profondeur et cultivable à 60 arpens; ensemble 30 ESCLAVES petits et grands, tous d'excellens sujets. Les animaux, ustensiles et tout ce qui en dépend.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Pour de plus amples renseignemens, s'adresser à Messrs. Guimault & Delessus, passage de la Bourse, entre St Louis et Conti, ou à M. Carenier sur les lieux. 21 août

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi les enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 8 jt

A LOUER—Un troupeau de belles VACHES créoles, ensemble les écuries, charrettes et ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une vacherie. S'adresser à J. T. LAGUERENNE & Co, 9, Toulouse. 8jt

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE L'ECHANGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 8 Juillet 1839.

LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le capital payé, qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le premier lundi d'août prochain ou après. R. BRENAN, Caissier. 9 juillet

MAIS.—300 barils et 10 tambours, à vendre par EDW. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 27jt

FIEVRE TREMBLANTE—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir: Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre rémittente, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dissenterie, diarrhée, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle-Orléans, et en gros par JARVIS & ANDREWS, Apothicaires Sup [illegible]. 21 m—3m

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 31, rue du Camp. Capital.........$300,000. Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé. En conséquence ils sont préparés à recevoir des demandes. E L. TRACY, secrétaire. 26j

ROUES & BROUETTES, à vendre par J. D. DENEGRE, 15, Douane. 14 a

BILLETS DU MISSISSIPI—Billets des banques Union, Natchez ou Woodville achetés par HYDE & GOODRICH, 13, Chartres. 13 août

---

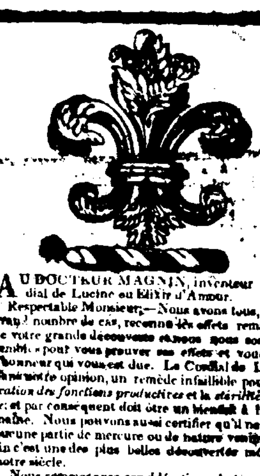

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productives et la stérilité artificielle; et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne s'y trouve aucune partie de mercure ou de nature vénéneuse, [illegible] fin c'est une des plus belles découvertes médicales de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT, SIGISMOND DE LAMARTINE, ADRIEN DECRAND, OCTAVE NICOLS, JEAN BLANC, ROBERT STEVENSON, LOUIS OUISEAU, PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne assez du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basées sur la facilité et la certitude avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'elles ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature vénéneuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfants. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe, et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignés par le '*Cordial de Lucine*.'

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix, $1 la bouteille. 14m—6m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remercîments à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 all J. DEVOTI.

DR. J. EVANS,

Old Galens Head, no. 12, Peck Slip, New-York. Une porte audessus de Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode improvée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: la *syphilis, gonorrhae, glandes, strictures, affections mercuriales*, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dispensatoire, no. 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 20 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensatoire où en leur administrera un cours de médecine efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de guérisons, (Nous n'en publions aucune. La ressemblance des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place; mais un peu d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Galens Head Dispensary, no 12, Peck Slip, New-York.

Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste.

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir des preservatifs à ce bureau.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou endehors.

JOSEPH EVANS, M. D. Old Galens Head Dispensary, No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans appelle particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs du sud et autres sur sa célèbre boite de Minerve, qui contient un assortiment complet de médecines pour la vénérie dans tous ses progrès et dans toutes ses formes. La boite contient aussi un livre dans lequel est expliqué la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marins et les planteurs devrait toujours avoir une de ces boites.

Prix pour une grande boite $15

" " petite do. 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port.

JOSEPH EVANS, M. D. Old Galens Head dispensary, No. 12, Peck Slip, New-York. 11 juin—1a.

BUCKNER & FOUTE, Avocats, Clinton (Mississippi.) Références à Messrs. ALEX. GRANT, HENDERSON & GAINES, SMITH & ROORHEES, ARMSTEAD & SPRING, GEO. BERGEROT. } Nouvelle-Orléans. 28 m—6m

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES. A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi-jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 108. 28 mars—6m

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs en produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui paraissent jusqu'à ce jour, parmi les divers compositions offertes pour entretenir la fraîcheur de la peau fort peu répondant à leur réputation, et souvent on se trouvait abusé par la personne qui vous l'a recommandée; et cependant toutes contiennent plus ou moins des substances propre à l'usage annoncée, la combinaison de ces substances ne peut être altérée par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employé avec succès en Europe, et conserve sa même vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après le résultat de ses observations qu'il peut assurer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme. de la Vallière à la toilette comme rafraichissant et conservant à la peau sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraîche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le rillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçu d'excellente pommade du célèbre docteur Dupuytrin, si bien reconnu pour empêcher la chûte des cheveux; pâte Bernier pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr. Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande embrée; eau athénienne dite balsamique; mixture pour teindre les cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir; eau pour les fumeurs; pastilles de sérail pour parfumer les appartemens; encre à marquer le linge; eau à détacher; assortiment de savon d'avel ne, mousseux d'Arrongine; de à la neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits; huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe; peignes et glaces à signature; peignes fins en ivoire et buit dit à retaper, dit écaille, dit à papillottes, modèles qui n'ont point encore paru; flacons pour mettre des sels pour le voyage; broseries en toute genres; trousses de voyage.

Habillements d'enfans; chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de gants filets et mittaines pour dames et enfans; évantails; épingles peintes et dorées; bouquets et guirlandes de mariée; souliers satin noire et blanc, dit maroquin couleur; sert tête pour le bain; sac éponge; taffetas gommé pour tabliers de nourrice; bas de fil d'Ecosse à jour, brodées et unies; chemises d'hommes, toile, percale, batiste; de en couleurs pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches; vrais fouards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes fil d'Ecosse; bas de soie noire et blanc; ciseaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivés. 13 jn

AUNE audience de la Chancelerie tenue à New York pour l'état de New York, le vingt huit de mai mil huit cent trente neuf.

Pardevant Guillaume T. McCoun, vice chancelier du premier circuit.—Jannin Mallet contre Charles Girard.—Comme il paraît par une déclaration suffisante que le défendeur Charles Girard réside hors de cet Etat, mais qu'il réside dans un des Etats Unis, c'est à dire dans l'Etat de la Louisiane. Sur la motion de M. A. Rapallo, solliciteur pour le demandeur, on ordonne que le dit Charles Girard fasse faire l'entrée de son apparence, et la fasse notifier au solliciteur du demandeur dans l'espace de quatre mois, à commencer depuis la date de cet ordre, et qu'en cas de son apparence, il fasse mettre au greffe sa réponse à la plainte du demandeur et qu'il en fasse remettre une copie au solliciteur du demandeur, dans l'espace de quarante jours après avoir reçu une copie de cette plainte, et qu'à défaut de cela, l'on considère cette plainte comme avouée par le défendeur. Et l'on ordonne en outre que le dit demandeur fasse publier cet ordre dans la gazette de l'Etat, et dans le *New York Commercial Advertiser* et qu'il continue cette publication dans chacune des dites gazettes pendant huit semaines successives, au moins une fois par semaine, ou qu'il fasse remettre une copie de cet ordre au dit Charles Girard en personne, au moins vingt jours avant le terme ci-dessus prescrit pour son apparence.

(Copie) JOHN WALWORTH, Greffier. 20 juin

RECU en consignation et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.

Livres de Droit.

Paillet. Pothier. Toullier. [illegible]

de Médecine.

Manuel d'anatomie, de Phrénologie Méras, dictionnaire de matières médicales, Payen, chimie industrielle, [illegible]

Sciences et Arts.

Physique de Desprets et de Pouillet; cours d'agriculture par Raspail, de de construction par Sganzin; de de dessin industriel par Thiry.

Plus, Un assortiment de Romans nouveaux des meilleurs auteurs.

AUSSI, Un grand assortiment de livres élémentaires, et de livres de prières nouveaux. 23jt

EAU DE VIE—Les soussignés ont constamment en magasin, des eaux-de-vie supérieures, de la marque Pellevoisin aîné & co, de la Rochelle, et ont reçu par le navire Richmond:

45 demi pipes, 15 quarts de do, 20 barils } Eau de Vie Cognac, [illegible]

10 demi pipes, 15 quarts de do, 15 barils } Do. Champagne de 1838.

Qu'ils offrent à vendre. BLANCHARD, SIMER & Co, 96, rue Bienville. 12 août—10

FARINE—[illegible] barils farine [illegible], à vendre par [illegible], 38 N. Levée. 14a

---

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

[illegible] avis à l'extension [illegible] jours de vente; et toutes marchandises [illegible] prix limités [illegible] de leur [illegible]

Les échantillons des marchandises doivent être vendus [illegible] heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 20 rue de la Commune. 2 mai

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au ci-devant bâtisse de Smith, Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récens du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qu'ils ont dans leur magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, comprenant des articles de toutes descriptions et de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivans:

Selles de dames et demoiselles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colonialiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ouistiti, mors, étriers et éperons do. do.
Harnais de carosse et barrouche do. do.
Do. de gigs et à traits do. do.
Do. Jerseys, postes et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et tandem do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et carosses do. do.

Selles extra, brides et traits de gigs do. do. colliers et cordeaux pour gigs et carrosses do. do.; colliers communs et d'Ecosse; chaines, crochets et boulons en bois; brides; cordeaux de charrettes et cabinets; raies, sangles et tissu; garnitures; bordures; harnais, brides, boudriers de cuir; peau de cochon, do. de mouton; do. de castors et maroquin; sacs de selle de toute description; sacs de tapis de Brussel et Valence; valises; superbes valises en cuir à cadre de fer, coutures; ceintures à pistolets et pour argent; cuirs d'étriers, &c, &c, &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtiments un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi formé quelques charrues de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangemens pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

EXTRAIT composé de Tomate de Miles célèbre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensés de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopercicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartic doux et efficace et composé: il agit aussi comme tonic & diuretic et diaphoretic. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

De son action particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les sécrétoires et les excrétoires que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes bilieux, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engourdissement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dyspepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décomposant dans son opération, produit une circulation libre dans les artères accompagnée d'une légère perspiration. Elle n'affaiblit pas comme les purgations ordinaires, et cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, ce qui est indispensablement nécessaire dans les cas d'anciennes maladies, car dans ces cas si l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérira toutes les maladies et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut dans bien des cas exempter le trouble et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pouvant prévenir les effets nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

Les personnes invitées à en faire l'essai, ne sont point seulement les chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, ceux qui ont vu et sentis ses effets pernicieux ainsi que ceux qui croient que le Calomel est le meilleure médecine; et ceux encore qui ont essayés tous les remèdes (depuis la fameuse médecine de cure all nostrums, que l'on dit sortis des grands collèges ou sociétés étrangères à l'humble médecine charlatane des docteurs A. B. C. à Z.) sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine soit par des certificats ou des articles de journaux, mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an. 2 a

ROULEAUX A FRICTION AMELIORES PATENTES de T. W. FIELD, manufacturier de roues à hisser, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négocians et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangemens pour leur procurer les roues améliorées ci-dessus, à un prix au-dessous de celui de l'ancienne invention et qui la surpasse de beaucoup en force et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hisser ou descendre une pesanteur de 20 à 25 quintaux très facilement. Les négocians de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours de crédit pour du bon papier.

REFERENCES: Magasin d'inspection de tabac, New York, Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton, Boram & Johnson, 117 rue Greenwich, John C. Morrison & Son, rue Greenwich, Thomas Suffran, Broadway. 3ja

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits matelots, pardessus, redingotes à la polonaise, mamelines, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petites cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfans.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambres, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, palatines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DESAUX, 75, rue Royale. 12 dec—6m

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

"Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dûment autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle-Orléans, est prêt à assurer les bâtimens, bateaux-à-vapeur et leur chargemens, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie. Il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui pourront avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL SMALL, chez Godfrey, Lawrie & Small, 28, Vieille-Levée. 29av—6m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—9 août 1839—No. 11979—Jose Prats vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu au bureau de T. Seghers, Esq. notaire public, mardi le dixième jour de septembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toute procédure contre sa personne ou ses biens est suspendue. Il est de plus ordonné que L. Eyma, Esq. avocat et procureur en loi, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,—Bureau du Greffier, N. Orléans, 9 août 1839. A. GUYOL, Dép. Greffier. 10 août—3

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.
E. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.
J. I. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.
J. I. ANDREWS, résidant à New-York.
Z. ANDREWS, " Nlle-Orléans
E. L. ANDREWS, " Mobile.
12 août

CORDE D'EMBALLAGE—1000 rouleaux corde du Missouri, bonne qualité; 50 barriques lard assorti; 50 barillets beurre de l'Ouest; 7 boucauts tiges de tabac; 100 barils biscuit de pilote; 50 caisses cafés assortis; 100,000 cigares de la Havane, bonne qualité, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 10 août

PROPHETIES!!

LOUISIANAIS, amis, concitoyens et à nouveaux! rappelez-vous ceci et envoyez nous vos ordres de billet de $20. Edmund Charles & Co, ont résolu de vendre le billet qui gagnera l'Arcade de la Nouvelle Orléans, à leur bureau fortuné, no. 44, Arcade de Philadelphie. "Les oiseaux d'un même plumage, vous savez, se rassemblent, et nous pouvons que le billet qui gagnera l'arcade de la Nouvelle Orléans sortira de l'Arcade de Philadelphie. Nous faisons a."

Agents de courtage et bureau de commission, no. 44, Arcade de Philadelphie.

Edmund Charles & Co, ayant pris des arrangemens avec Messrs. Sylvester & Co. de New York [illegible]

[illegible]

EDMUND CHARLES & Co. 44, Arcade, Philadelphie.

[illegible]

Nouvel arrangement pour le 1er. août 1839.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h. A. M.		Char à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6 " "	Locomotive	9 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " P. M.
"	2 " P. M.	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle-Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit on aura à payer $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partira auparavant à 6 heures, restera jusqu'à 6 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans. JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef. 27 jt

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES

Situées à la NOUVELLE-ORLEANS. Le TIRAGE AURA LIEU LE 1er. DECEMBRE 1839. A JACKSONVILLE FLORIDA, *Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.* SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $15, $1,500,000. *Le prix de Vente des Billets est de $60 chaque.* SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—*Seuls Agents.*

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, aux noms de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires, comme il appert par un acte passé pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les propriétés seront transférées sans aucune charge quelconque aux personnes nommées ci dessus comme commissaires, pour la sécurité du fortuné gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque du Phoenix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub., relativement au transfer des propriétés des lots dans cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,

COMME SUIT:

1 LOT,—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 126 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 101 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant au loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, vis-à-vis de 3 Banques et dans le voisinage de l'Hôtel St-Charles et du CITY HOTEL, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $60,000 par an. Estimée, $700,000.

1 LOT,—Le superbe Edifice, connu sous le nom du CITY HOTEL, ci-devant *Bishops' Hotel*, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 162 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds, 10 pouces, sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $30,000. Estimée, $500,000.

1 LOT,—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, à touchée l'Arcade, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT,—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT,—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT,—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT,—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 39 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même mesure, rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT,—La jolie Maison à 3 étages No. 339, dans la rue Royale entre Hôpital et Ursuline, mesurant 24 pieds, 8 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,000 par an. Estimée, 15,000.

1 Lot de 250 Actions, Banque du Canal,		$25,000.
1 Lot de 200 "	Commerce,	20,000.
1 Lot de 150 "	Mech & Tra	15,000.
5 Lots de 100 " chaque,	Cité,	30,000.
2 Lots de 50 "	Exchange,	10,000.
2 Lots de 25 "	Gas Light,	5,000.
2 Lots de 15 "	Mech & Tra	3,000.
20 Lots de 10 "	de l'Etat,	20,000.
20 Lots de 2 "	Gas Light,	2,000.
200 Lots de 1 "	Louisiana,	20,000.
200 Lots de 1 "	d'Orléans,	20,000.
100 Lots de 1 "	Union Florida,	10,000.

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions mêmes ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE.

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (*port payé*,) contenants des remises pour la quantité de Billets requis, et adressés à SCHMIDT & HAMILTON, *A la Nouvelle-Orléans.* Seront exécutés avec promptitude.

Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Floride), Avril 1839. 1er mai

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. 15f an

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er. janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont assez grandes pour la lisettre, et ceux où on ne pourra le faire auront un chiffre de renvoi, et l'on trouvera ces noms dans la marge de la carte à leurs chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une apparence pittoresque.

Sv JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

AVIS.—La Banque des Négocians discomptera les billets payables le 1er Décembre prochain déduisant 20 pour cent sur les billets renouvelables échéant après cette date.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier. Banque des Négocians, le 29 mai 1839. 30 mai

EN débarquement du Gén. Foy et à vendre par les soussignés

5 malles chemises de coton en couleur et blanches; 4 do peaux de veau ciré, peaux de mouton vertes et rouges pour doublures et 1000 paires avant pieds de bottes. HERBAULT FRERES, 79, rue Royale. 24 jt

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 30 Leçons.—M. Vassère, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 30 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

EN débarquement du navire Marengo du Hâvre et à vendre par B. Lacoste, rue Royale, no. 163, fromage de gruyère, pâte grasse et tête de mort, sardines à l'huile par demi boite, de véritable Cotin.

De plus un assortiment de marchandises sèches, tel que bretelles fines en gomme, et en coton, crêpe noir et blanc, écharpes, mantilles et mantelets, gans longs et courts à filet pour femmes et pour enfans, jaconas noir et couleurs boutons de nacre, peignes à retaper à amoud et à papillotte, chaussons de fil écru et en coton blanc, gris et bleus, capotes couleur première qualité, bas de soie, flanelle et coton noirs, bleus et gris pour femme et enfant, chals bernani et crêpon 6-4, 5-4 et 4-4, robes à garniture et parfumerie de toute espèce.

Toujours en magasin un assortiment de vin en barriques, demi barriques et en caisses des crûs ci après, Château Lafitte, Chateau Margaux, Chateau Beychevelle, St. Julien médoc, St. Emilion haut Sauterne, Sauterne haut Barsac, et Barsac, bouchons longs et demi longs premier choix, le tout à des prix très modérés. 30 jt

GRILLES DE CUISINE PATENTEES DE PIERCE.—Le soussigné, vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus.—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent, 57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod, Col. Wm. Christie, Saml. J. Peters, Benj. Story, William Bradi, Henry Lockett, Esq. J. P. Freeman, W. A. Gasquet, J. M. Lapeyre, A. F. Beckman.

[illegible]

BLANCHARD, SIMER & Co, 96, rue Bienville.

SIROP ET PILLULES

Composées de Salsepareille Concentrés. AUX LECTEURS.

LA saignée est toujours contraire aux constitutions faibles et délicates; par conséquent il suffira de dire que le sirop et les pillules composés de salsepareille concentrée obvieront à la nécessité de se faire saigner dans 9 cas sur 10, en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: que nous pouvons vivre à un âge avancé et conserver une bonne santé et la force dans le sein de ne point nous laisser *détruire le fluide de la vie.*

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais ses effets sont pernicieux. L'on obtient du soulagement parce que l'on diminue la sensibilité, elle produit une torpeur et un engourdissement pour les maux et symptômes, mais elle en aggrave les causes.

N'importe quelle soit leur raison, c'est une erreur [illegible] de saigner; n'importe quelle soit la condition ou l'âge, il faut saigner le malade; les docteurs augmentent en demandant, il ne sont rendu faible; il faut qu'il soit saigné encore et encore.

Si le patient a de la pléthore, de la fièvre, de la constipation et de la moelle, il faut répéter les saignées. Des maladies ont un principe commun, l'inflammation cède, mais le malade le fatigue du faire de saigner, il faut le saigner encore; et il est heureux s'il ne devient pas poitrinaire; il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrir sa santé, si jamais il peut la recouvrir. Quelque fois un l'envoi voyager, à hasarder cette dernière pour [illegible], afin et le climat à l'honneur de lui avoir rétabli la santé.

Un malade, qui était une jeune fille, est attaquée d'influenza, on la saigne encore et encore jusqu'à ce qu'elle devienne pâle, maigre, ou contracte une maladie de poitrine. Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux? Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber? N'ai-je pas vu quarante onces de sang tiré d'un malheureux dyspeptic parce qu'il avait l'esprit dérangé? Sa tête n'est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas encore tiré du sang; n'est-il pas tombé dans le délire; et est-ce que l'on ne lui a pas rasé la chevelure, appliqué des sinapismes, mis de la glace et des sangsues et n'est-il pas mort en quarante huit heures? Ecoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant amis de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies; mais l'impureté du sang ou en d'autres termes la sérosité du sang, fluide acrimonieux, qui est la cause des différens maux, douleurs et maladies auxquels le genre humain est assujetti.

Depuis la première introduction du sirop et des pillules composée de salsepareille concentré, ils ont conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui avaient traînés une misérable existence depuis un grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysie, ont recouvré leur santé et leur force, après avoir inutilement employé tous les remèdes ordinaires. Des effets miraculeux ont aussi été obtenus dans les maladies de nerfs, douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections paralytiques, jointures contractées, enflures des glandes, douleurs de l'estomac et des os, rhumatismes chroniques, palpitation du cœur, respiration gênée, &c.

Ces célèbres sirop et pillules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, et pour ce maladies chroniques sont des médecines altérative qui changent le système sans occasionner un mode sensible d'action. L'on devrait avoir recours dans les cas chroniques où l'on doit essayer de changer le mode d'action et y substituer l'influence de la médecine elle-même, qui doit être en harmonie avec les opérations de la nature en bonne santé, de manière qu'après en avoir fait usage pendant une période plus ou moins longue, selon la nature de la maladie, on puisse la mettre de côté, alors la santé se rétablira graduellement.

Après un long examen des résultats que l'on devrait obtenir dans le traitement des maladies ci-dessous, (quelques-unes desquelles sont envisagées comme les plus grandes qui affligent l'existence), nous sommes enfin parvenu à préparer le sirop composé de salsepareille, et nous le recommandons fortement à tous ceux pour lequel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui cèdent au traitement alternatif, sont celles dites chroniques et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que:

Scrofula ou King's Evils, Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies du mercure causées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, tels que dartres, boutons, verrures, galle, démangeaisons &c. Il n'est pas de médecine qui soit un meilleur "*purgatif du printemps*" et qui puisse mieux rétablir après une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des purgatifs administrés par la faculté aussi bien que par la pratique privée.

Les pillules et sirop de salsepareille ont été employés avec succès dans presque toutes les maladies auxquelles le corps humain est assujetti et pour les cas de bile et de maladies de foie, ainsi que des douleurs qui les accompagnent, tels que bile, mal de tête, douleur et oppression après les repas, étourdissement, vertiges, tintement dans les oreilles, assoupissement, brûlement d'estomac, perte de l'appétit, vents, spasmes, &c. elles sont reconnues pour être supérieures à toutes celles offertes jusqu'à ce jour. Pour l'usage de famille elle ne peut manquer non plus de donner une satisfaction générale.

EXCELLENTS MEDICINE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies de rhumatisme, scrofule, salt rheum, &c.

Salsepareille—Lisez réfléchissez et décidez. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cents ans, pendant lequel sa réputation a toujours augmentée. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres sirops faits de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la préparation ordinaire du docteur Lambert Kilsburg et des E.-U. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leurs talents et leur réputation ont volontairement rendu témoignage des bonnes qualités de cette préparation égalée, dans la guérison des maladies énumérées ci-après: Dr. Valentine Mott, Dr. David Hossack, Dr. T. Mitchell, Dr. W. McNeven, Dr. R. T. Kissam, Dr. P. Gassalea, Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Delafield, Dr. Francis Berg, Dr. Physic, Dr. Chapman, Dr. Cheeseman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Stillman, Dr. Hunt Dr. Dewey, Dr. Hare, Dr. James, Dr. Horner, Dr. Coit, Dr. R. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffiront pour prouver son intérêt, comme le meilleur purificateur du sang et renovateur du système qui aient été découverts jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujetti et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies dépendant pour être traitées selon les principes physiques de la médecine.

Lorsqu'une maladie devient chronique, il faut varier le traitement selon les indications. Sous ces circonstances le traitement ordinaire ne peut être suivant la physique, dans beaucoup de cas, vu que les symptômes n'indiquent point le véritable état de la maladie. La maladie dans cette condition a amené une diversité de traitement.

Le traitement empirique est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées pour les raisons ci-dessous.

Diverses combinaisons et préparations sont employées pour combattre les maladies de cette nature, mais l'expérience a établi un nouveau système de traitement basé sur son propre mérite, quoique n'étant point appuyé de la connaissance de l'anatomie, la pathologie et de toutes les branches qui constituent une connaissance parfaite de la théorie et des principes de l'art de guérir.

Cette "connaissance est préférable à l'ignorance—celle "lumière dissipe les ténèbres," et toutes les maladies cèdent aux traitemens qui ont pour base la science et l'expérience; personne, nous pensons, ne niera cette vérité. Maintenant il semble exister quelque diversité d'opinion parmi les raisonneurs polémiques, relativement aux qualités que possèdent les médecines végétales et minérales et de leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettrons que les végétaux sont plus souvent employés que les minéraux; car dans tous les cas désespérés l'on a recours à des remèdes désespérés, qui sont ordinairement l'application de la flamme. Ces faits sont des choses opinâtres et n'en trouve peu qui prouve l'utilité de la pratique. En médecine, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quelle est le meilleur purificateur du sang? Il vous répondra la salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de ses qualités peut-on désirer?

Des nombreux certificats ont été reçus et l'on peut référer à des centaines d'exemples de guérisons remarquables qui n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en détail au no. 96 rue de la Douane Nelle. Orléans.

Ceux qui sont affligés de rhumatismes, scrofula, éruptions de la peau, enflure des glandes, maladies du mercure, &c. peuvent être guéris en s'adressant ci-dessus.

Le propriétaire se flatte que le grand soin qu'il a apporté dans préparation de la salsepareille, dans ces différentes formes, a rendu son composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étranger à tous les autres manufacturiers, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article combinant toutes les matières médecinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de Salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes ses propriétés qui appartiennent aux divers articles qui la composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température ou l'atmosphère. La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres, préparations de cette nature, résulte du mode particulier de sa préparation. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille s'en vont avec la vapeur, lorsqu'elle se décompose, ou en d'autres termes, que la trop grande chaleur empêche la concentration de ses principes actifs. Nous-même venus, à cette conclusion, après avoir été souvent trompé dans l'administration de cette médecine préparée selon les formes ordinaires et comparant les succès qu'elle a obtenues lorsqu'elle était préparé selon le mode actuel. L'on ne peut attribuer cette différence aux matériaux qui auraient pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, parce que nous avons répété les preuves avec les mêmes articles, et les résultats ont toujours été les mêmes. Cette composition est donc recommandé aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut degré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Le temps et les frais que coûtent ces articles peuvent peut-être militer contre son usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont le scrofule, affections cutanées, rhumatismes et particulièrement les maladies qui proviennent de l'abus du mercure; la syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés, provenant d'une condition viciée de l'économie animale, inflammation des os et des membranes, et particulièrement de cette maladie qui est observée sur le *tibia et femoris*, la redingote, et un nombre de [illegible]

Il y a maintenant environ trois siècles que la salsepareille fut introduite en Europe, comme un remède propre à guérir les maladies ci-dessus, par les Espagnols qui s'en servaient pour guérir les affections vénériennes.

L'on doit toujours prendre les pillules de salsepareille avec le sirop. Ces pillules possèdent le grand avantage de ne point contenir de calomel, antimoine ou autres médecines qui nécessitent le repos ou la diète, et par leur combinaison judicieuse elles peuvent être administrées aux personnes de toute âge et de toute condition et des deux sexes pendant des années, sans causer aucun dommage à la constitution. Ils sont par conséquent recommandés aux personnes délicates qui ne peuvent prendre assez d'exercice pour entretenir l'action vitale de l'estomac et des boyaux et qui sont conséquemment obligés de prendre des médecines purgatives.

L'on peut les administrer fortement aux personnes qui ont des affections des maladies ci-dessus, [illegible]

---

diarrhée, vers, stricture, maladies de mercure ulcères, pleurésie, choléra, hémorroïdes, fièvre bilieuse, enflammation de l'abdomen, surdité, maladies de poitrines des immédiat des marécages, oppression des menstruations, affections des membres, gale, verrures, asthme, douleurs de foie, du cœur, de douleurs, en général.

Le sirop et les pillules de salsepareille ont été recommandés par les plus respectables médecins qui connaissent la médecine.

1o. Le principe vital est dans le sang.
2o. La nourriture du corps vient du sang.
3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les solides sont nourris et proviennent du sang—Tous les autres fluides sont sécrétés au soutien du corps. Il est bien connu que le premier facteur du cœur, et du système circulaire, précède la formation des autres parties du corps et l'on peut l'apercevoir quelques temps avant de distinguer les traces du cerveau.

Le sang étant le nourricier du corps et la source de la vigueur, est aussi celle des maladies en générale; mais comme c'est un fluide qui circule, il est plus en uniformité que les parties solides, c'est delà la difficulté de connaître les matières morbide ou étrangères qui circulent en même temps. Le mélange de la fièvre n'a aucun effet sur les autres parties du système et il ne fait de dommages que lorsqu'il a atteint le sang; alors cela contracte une tache il est éminent de connaître la matière avec laquelle il a été porté dans les différentes générations de la maladie, sont conçues, &c. Les germes de ces maladies formés, et nourris du sang, et les communications aux solides étant quelque fois entravées par la circulation, nous pouvons nous chercher ailleurs le siège de ces prédispositions aux maladies et les causes de la maladie elle-même. Si le sang est en désordre, l'organe qui est le plus faible est celui qui souffre le premier et le plus, et qui donne son nom à la maladie.

So. Les pillules de salsepareille et le sirop sont le seul mode de purifier le sang et d'extirper la maladie.

Il est évident que les médecins qui démandent des somnes de la partie du patient et qui donne des rhumes si elles sont prises lorsque le temps est froid ou humide, tel que le calomel, &c. ne sont point propre propre au corps et conséquemment injurient la constitution et lui imposent de nouvelles qualités. Il n'est pas nécessaire de préparer pour les pillules et le sirop de salsepareille, l'on peut en prendre avec avantage dans tous les temps et dans tous les climats.

La théorie simple—simple parce qu'elle est vraie est renfermée dans ces cinq propositions:

1o Le sirop et les pillules de salsepareille guérissent toutes les maladies qui peuvent être guéries.

2o. Ils font disparaître les obstructions du foie et des intestins qui empêchent la circulation du sang et de ses fonctions vitales.

3o. Ils purifient le sang en augmentant ses efforts et empêchent la maladie en donnant la force au corps de résister à la prédisposition des causes qui l'amène.

4o. Ils augmentent l'action des absorbants par lesquels les croissances morbides sont enlevés des parties et enlevées du corps.

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pillules composés de salsepareille concentrée en pillules du sang, peuvent être obtenus purs au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, au seule part ailleurs.

L'on donne des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

SURDITE.—GUTTA VEGETABILIS, un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs centaines de cas au dispensatoire de Westminster, pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lequel des lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. de gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçue de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivants: M. Abernathy, sir Astley cooper, Drs. Reston, Curtis, Drake et L. Legalag, Auris &c. et d'autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gouta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qu'il avaient déjà obtenues par le Guta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes; il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes de Unis des trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 600 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France) 206 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 99 ans et l'autre de 54. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenues dans le midi de la France se sont élevées à un nombre considérable.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend John King, curé de l'église de St.-Jean à Manchester, devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et il fut restée pendant plusieurs années il employa des médecins éminens, qui n'ont point pu lui procurer le moindre soulagement. Le Dr Drake le recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis, et chose remarquable, il n'avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1836.

Le Dr. Anderson, d'Edimburg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouïe, produite par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage généralement, convaincu qu'il [illegible] de quelques personnes qui forent usage de cette découverte importante ne seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et à bon marché.

Une de nos nouvelles ont généralement produit une surdité radicale, et dans ce cas où une personne qui était toujours sous suite, afflige depuis plusieurs années de surdité, accompagnée d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable aux grondemens du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes et le rétablirent en parfait entendement.

Un praticien judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède pour la surdité [illegible] et je n'ai jamais trouvé de remède qui ait aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Nous pourrons dire promptement, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affligeante maladie. Nous possédons une médecine d'une efficacité apparente et d'une grande valeur.

Mlle. A. Norman, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, [illegible] après avoir inutilement employé tous les autres remèdes, elle a recouvré son entendement, [illegible] une bouteille de Gutta Vegetabilis et cette bouteille avant d'en avoir pris une seule était parfaitement guérie.

Thomas Hornby, 40, rue Farrington, qui était fortement dans le régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille du Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir fait usage de ce remède.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de cas plus graves et où il n'y avait aucune apparence de guérison. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'ouï dans les plus courtes intervalles. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les propres instructions qu'il porte en recommandation dans les heureux effets qu'il avait obtenu, et en rendant l'ouï à ceux qui l'ont perdu depuis plusieurs années.

Vendue en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—3d

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, strictures, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, pierre, lumbago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines et ils ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été injuriés par des mauvais traitemens. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes; elle prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébenthine, cubebes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique; une souscription de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yoland". Il est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la résolution spécifique de Yoland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies de l'urètre, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé est bien rétablie.

H. LEY, M. D.

Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec des préparations de copahu; et il est d'opinion que ce remède est sans pareil et qu'il en fera usage pour ces maladies.

Londres, 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de urètre et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No. 96, rue de la Douane. 12m

DURAND & Co.,

GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES, *No. 96, Wall street, New York.*

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des Etats-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départemens, pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui se font dans les gravures des billets de banques, seront, ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qui leur seront confiés.

Leurs couleurs ou leur ouvrage de machine, est entièrement neuve et originale, construite expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 20 années pour la confection de cet objet et est un des meilleurs précautions contre la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des sujets, ils garantissent que le nouveau style surpasse tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier de 4 billets,	$ 500
Pour une planche en cuivre de 4 billets	250
Impression par 1000,	25
Papier par 1000 feuilles,	25

Numéros par petit, avec compons, traites, &c., exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vus aux banques de la Nlle-Orléans.

19m—1pa, 6m

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOUTSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, de font les lunettes d'or, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et la confection qu'ils y demeurent leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Fauna, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St.-Louis, ou au magasin de Lo. Muh, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fev

PAPIER A LETTRE—En magasin un grand assortiment de superbe papier à lettre, auquel l'attention des commerçants est appelé, consistant en papier bleu et blanc marbré, uni et rayé, de velouté bleu et blanc, uni et rayé, de commercial, folio post pour télégrame bleu et blanc, post anglais, satiné, doré [illegible] sans grande variété d'enveloppes en sorte à vendre par DAVID FELT & Co, N. Y. Stationers Hall, 24, Chartres. 18 août

---

HOTEL DE NEW BRIGHTON.

PASSE CHRISTIAN, MISS.

CE superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement et y ajoutant d'autres bâtimens, chambres à diner, salle de bal, chambre de billarde, ainsi que des écuries et remises de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisonnettes pour les messieurs. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes voilières au port à la pêche ainsi qu'une bonne bande de musique. L'on peut faire des parties ou des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs belles îles, parmi lesquelles se trouve Cat Island, Ship Island, Horn Island et les chandeleurs.

Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on portera attention. McDONNELL & WATERMAN, Hotel de l'Exchange. 11 ja

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'y a alloué que 40 livres de bagage pour chaque [illegible]

[illegible] River Hotel	Bowling Green.
Brown's [illegible]	Nashville.
	Mills' Point.
	Louisville.

W. D. ROACH & Co. Clarksville Tenn. 7 mai.

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de manière à pouvoir y faire des ventes de graveries et meubles, informent le public que leurs ventes auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui leur sera remise le jour de la vente, et qui ne sera pas réclamée immédiatement payera une passage par semaine de magasinage, la semaine commencée se payant de même.

DEJOUX & FERNANDEZ, 114, rue de Chartres. 13 juin

MESSRS. DEPOUILLY Frères & Co., préviennent les entrepreneurs de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la côte, vue leur moulin à vapeur vient d'être mis en opération, et qu'à partir de ce jour, ils tiendront à leur disposition des plâtres calcinés de toutes qualités, tels que plâtre à enduire, à mouler, à engraisser les terres &c. Ayant apporté tous leurs soins dans l'exécution des machines autant pour l'économie du temps que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être fraichement fabriqués et de ne contenir aucune particule de chaux, (qualité essentielle.) Ils tiendront cependant leur prix au-dessous des plâtres sus-mentionnés. Offrant tous ces avantages ils osent espérer en compensation le patronage du public qu'ils sauront mériter par les soins qu'ils mettront à la fabrication et l'activité à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres ou commandes à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Marigny sur le railroad Pontchartrain.

P. S. Des remises avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. 3 juin

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE—Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la cité de la Mobile.

Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir bois entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, ayant bâti d'après les plus récens modèles. Les deux scies peuvent faire de 5 à 8000 pieds de bois par jour. La bâtisse est substantielle et couverte en ardoises. La machine à blanchir est de la manufacture de Hoskins & Hutton, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin et l'acquéreur le désire. La machine peut blanchir de 5 à 8000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 180 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, distance d'environ 450 pieds et le droit au rivage est en face. Les rivières audessus de la Mobile fournissent du cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire en bientôt vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenues en bon état et ils travaillent sont bien conduites il rapportera un bénéfice net de $20,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant, la balance sera payée en parties égales dans 1, 2, 3, et 4 ans, avec hypothèque. Portant l'intérêt légal de l'Etat de l'Alabama.

Aussi 12 ou 15 bons nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville.

8 ju GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influents de la Nouvelle Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le plus ignorant peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrophuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'obtient pas dans un voyage ou par un nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à son époque rapprochée de son départ pour France, entre à traiter, de ses appareils qu'il a fait confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et communiquera des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce moyen d'application généralement répandu en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel [illegible] également le traité de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de bureau. GICQUEL.

[illegible] Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

[illegible] comme précédemment.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négocians—N. Orléans, 9 juillet 1839. Le bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital payé, pris sur les profits des derniers six mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, lundi le 15 courant ou après. SAML. G. BELF, secrét. 9jt

PLATRERIE DE DEPOUILLY FRERES & Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés, provenant de leur manufacture, nouvellement fabriqué, au prix le plus modéré, s'adresser à la manufacture (rail road pontchartrain) encoignure Urquhart et Marigny, ou laisser des ordres à la Bourse de Cuité, rue St-Louis, ou chez Mr. Caire, notaire, rue St-Louis, ou chez Mr. Fournier, coiffeur, encoignure Chartres et St. Louis.

27 juin DEPOUILLY FRERES & CIE.

SUCRE & TAFIA.—Vingt barriques sucre à la pièce—Sucre de St-Domingue à l'escalin la livre.—Bon vin à 4 escalins le gallon; [illegible] de vieux cuivre; [illegible] livre de vieux fer; au magasin de ANT. MICHOUD, Encoignure Vieille Levée et Ursuline. 20 novT

CHANGEMENT DE DEMEURE—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banque qui ont point cours pour l'argent, actions, billets promissoires, traites.

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaux. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de Blâse. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Prevois et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir, affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 jan—1T

LEA BUNKER & Co., Marchands de produits à Commission A. Philadelphie. Référence à MM. J. W. Zacharie & Co., Joseph Landis & Co. William & Landis. Nouvelle-Orléans. 13m 1a

LES soussignés ont formé une maison de commission sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle-Orléans, actuellement résidant à Paris, est autorisé à commanditaire pour la somme de [illegible]

THEODORE BAILLY-BLANCHARD, JACQUES HENRY EIMER. nov 26 rue Bienville

EN débarquement du navire Mississipi et à vendre par les soussignés,

Mousselinette et jaconats noirs,
Mousseline coton en jaconat,
Mousseline à moustiquaire et à fonds [illegible]
Mousselinette et perkale broché et unie
Batiste d'Ecosse,
Batiste et linon de fil,
Perkale en couleur,
Coton blanc de divers prix do à draps,
Toile d'Irlande par pièces et 1/2 pièces,
Bombazette et bombazine noire assorties,
Flanelle blanche et rouge,
Soie d'Italie pour robes
Crêpe noir et blanc,
Gants de soie noirs pour hommes et pour femmes,
do do écrus et blanc
Bas de soie noire et blancs, unis et à côtes,
Bas de femmes anglais et allemands,
Bas d'enfans de tous les numeros,
1/2 bas de fil et coton écru et blanc,
Mouchoirs pour deuil et châles hernani,
Mouchoirs batiste avec et sans ourlets,
Cravates de soie et mouchoirs foulards,
Rubans unis,
Bretelles de tous les prix,
Boutons de nacre et d'os,
Soie à coudre pour tailleurs (par livre) coton à coudre et cordonnet,
Toile et taffetas Cérés et quantité d'autres articles qu'ils offrent à vendre à bas prix.

E. LEFEBVRE & Frère. 26 jt Enc. Chartres et Conti.

A VENDRE, par le soussigné en gros et en détail aux prix les plus modérés:

60 barriques Vin de Bordeaux Médoc,
50 do de Marseille et Catalogne
9 caisses de Vin de toutes les qualités,
150 do Liqueurs supérieures assorties,
4 do do Rhum,
1,300 boites prunes et pruneaux
5 sacs café Java, Rio et St. Domingue
150 do Piment et gros,
50 do Poivre et Allspice,
25 do Vinaigre,
[illegible] Huile d'olive,
[illegible] Genièvre eau de vie, rum et whiskey,
20 pipes Eau de vie française,
[illegible] Savon Valentine et Winchester,
10 barils Huile de Lin,
20 do Tabac [illegible]
250 barillets Poissons,

Et un assortiment général de toutes espèces de comestibles. S. LATAPIE, 70, Vieille Levée. 11 jt

PLATRE—50 boucauts, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 14, Camp. 14 a

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 15, Douane. 14 a

---

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS-UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT capitaine Hart, de bateau à toute ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ADAMS & WHITEALL. 18 dec—1T

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt Bosworth, est attendu à chaque jours; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé, on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être exposé de suite, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 37, rue des Magasins. 28 nov

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, légers et commode, commandé par le capitaine [illegible] partira pour les lieux ci-dessus et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 19, rue St. Louis. 3 dec

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opélousas.

Le steamer GALINIAN, partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Grillon, des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises. FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS. 4 sep

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et commode, propre aux passagers, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les samedis, à la même heure.

27 avril J. B. COLLA, Agent

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui sera augmentée sous peu de 6 autres navires, qui seront au tous 12, ce qui permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises aux plus bas prix,

YAZOO,	Capitaine	Trask
MISSISSIPI,	"	Borie
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldredge.
SHAKESPEARE,	"	Palmer.

Ces batimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagemens élégants pour les passagers: ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $80 sans vin ni liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie. Les paquebots seront toues en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni le capitaine, ni les armateurs de ces batimens ne sont responsables pour les bijoux, argent, argenterie pierres précieuses, pour le cassage des verres, faïence, marbre, en grand, ouvrage de ferblanterie ou de ferblanterie, rouille sur le fer ou coulage pour liqueurs ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on en ait au préalable un reconnaissement et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES B. HULLIN, 74, rue du Camp. 21 m

Lignes de paquebots de Lombard & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont tous d'un tirant d'eau convenables, le comportement de beaux emménagemens, et tous les efforts seront employés pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CHEROKEE	475 tonneaux	capitaine	B. Loring
CAROLINA	480	"	S. Lemont
CHARLESTON	375	"	D. Eldredge
COLUMBIANA	625	"	G. Barker
CONCORDIA	605	"	Harding

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience; ils ont des vastes emménagements et les chambres des dames sont séparées. On portera toutes sortes d'attention aux passagers, et leurs tables seront des mieux garnies.

Ces paquebots seront toués et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ; et s'il advenait que les paquebots réguliers fussent en retard, d'autres navires aussi bons les remplaceront. On sollicite une portion du patronage du public. Les agents n'auront à prendre des prix modérés pour toutes les marchandises qui seront expédiées; ils avanceront et il chargé toutes les dépenses sur les marchandises qui seront envoyées par ces navires.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser à JOHN A. MERRITT, 80, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co entre à Boston. 3 nov—a

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour faire exclusivement ces voyages, savoir:

Navire SEAMAN	Capitaine	Miner.
Barque MARY,	"	Nickerson.
" IRAD FERRY, (neuf)	"	Stevens.
" SOLOMON SALTUS,	"	Latham.
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtimens sont de première classe et commandés par des capitaines de grande expérience, ils ont des emménagemens beaux et bien meublés, ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront aussi du fret pour les endroits sur la Chesapeake ou la rivière James, et le fret sera expédié pour les endroits indiqués sans délai. Les ordres seront reçus pour tous les lieux sous ladite ligne à Baltimore; pour les lettres sous de MM. Clark & Co. agents, qui seront chargés à tous les ordres que transmettront nos bateaux [illegible] pour le départ. Le prix du passage est fixé à $60. On tournera d'emploi de la première classe.

Ils feront les avances nécessaires pour [illegible] et de remorquage pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville. 12 oct—a

PAQUEBOTS POUR NEW YORK

(Nouvelle Ligne.)

Devant partir ponctuellement les LUNDIS pendant la Saison, chaque ou un.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons.		27 Nov	
Navire Alabama, capt. C. C. Berry, 474 tons		11 Dec	
Navire Arkansas, capt. J. S. Dean, 617		15 Dec	
Navire [illegible], capt. W. Bach [illegible]		8 Jan	
Navire Nashville, capt. D. Jackson, 540		28 Jan	
Navire Kentucky, capt. J. Banker, 629		5 Fev	

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce, ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience, ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleurs provisions.

Le prix du passage à la chambre est de $90, sans vin ni liqueur, les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES, No. 48 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des coulages, soit de verreries, quincailleries, marbre ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens. 6 nov—a

A LOUER.

MAISONS A LOUER.—Deux Maisons en granit, belles et spacieuses, sises à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, à louer. S'adresser à P. SOULE, rue St. Louis. 26 ju

A LOUER—La maison en briques à quatre étages, No. 34, rue Poydras. La possession en sera donnée immédiatement, s'adresser à LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 20 jt

A LOUER—Une maison et un jardin bâti sur un terrain 64 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120, située entre les rues St. Joseph et Ursuline. L'on peut en donner possession immédiatement. S'adresser à CHARLES CLEGG, 47 Royale. 2jt

MAGASIN DANS LA RUE CHARTRES A LOUER. On en donnera la possession au 1er. août prochain. S'adresser sur les lieux, au no. 58, rue Chartres. GOODMAN LEVY & Co. 20 ju

A LOUER. — Le magasin No 12, rue Bienville, à louer jusqu'au 1er novembre prochain. S'adresser au No. 14, rue du Camp. 20ju

A LOUER.—Un très bon Magasin de dépôt, pour toute sorte de liquide. S'adresser à Bd. LAUDUMIEY, rue St-Louis, No 16. 10 juin

On demande une MAISON, située s'il est possible dans le carré que forment les rues Toulouse, Bourbon, Bienville et Levée. Un mot à l'adresse de A. Z. sera suffisant, boîte no 904, à la Poste. 18 juin

A LOUER—Une maison très commode située dans la rue Canal, entre Bourgogne et Remparts, ayant de belles commodités pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser à J. ROBERT & Co, 47, Bienville. 16 juin

A LOUER—Le premier étage du no 24 rue de Chartres, étant une grande chambre de 25 pieds sur 60, bien finie avec cheminée devant et derrière, à louer pour une ou plusieurs années du premier novembre prochain. On en donnera la possession après le 10 juillet. S'adresser sur les lieux à DAVID FELT & Co. 15 juin

A LOUER—Une Maison à une étage située à l'encoignure des rues du Bassin et l'Annonciation, faubourg Annonciation. S'adresser à LAURENT MILLAUDON, 140, Bourbon. 19 ja

A LOUER—Une Maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et des Ursulines. S'adresser à R. BRUGIER. 14 mai

A LOUER.—Une maison, située rue Ste-Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER. 14 mai

MAISON A LOUER—Le rez de chaussée et les deux étages de la superbe maison joignant la Banque de l'Atchafalaya. L'on peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à R. GRONING & co. 23m

A LOUER—La belle maison No. 196, rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser au No. 78, rue du Canal. L'on donnera possession immédiate. 13 mai

A LOUER à Bail ou par mois, un Magasin très convenable pour toute sorte de Liquides, s'adresser au No. 16, rue Saint Louis. B. LANDUMIEY. 8 mai

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre 1839. Une maison très commode pour une petite famille, située dans la rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser [illegible] 9 mai

[illegible]